

RAPPORTEUR : Madame Anne Florence BOURAT**OBJET : Tarifs de l'accueil périscolaire - Année 2011/2012**

Mesdames, Messieurs,

Des accueils périscolaires sont organisés au sein des écoles maternelles et élémentaires de Châtellerault, pour pallier les besoins des familles en dehors du temps scolaire, ainsi que pour mettre en oeuvre des projets éducatifs.

* * * * *

VU la délibération n° 29 du conseil municipal du 27 mai 2010 relative aux tarifs des accueils périscolaires pour l'année scolaire 2010/2011,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de revoir tous les ans les tarifs des accueils périscolaires, afin de les ajuster à l'évolution du coût de la vie (indice des prix à la consommation - 23/02/2011 = +1,70% sur un an),

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'augmenter, pour l'année scolaire 2011/2012, les tarifs des accueils périscolaires de la manière suivante :

QUOTIENT FAMILIAL	Année scolaire 2010/2011	Année scolaire 2011/2012
QF > 371,67 €	1,80 € (la séance)	1,83 € (la séance)
QF < ou = 371,67 €	1,25 € (la séance)	1,27 € (la séance)

- de valider le calcul du quotient familial joint en annexe
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération,
- d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 255.12/7067/5230.

Pour : 31 (27 + 4 pouvoirs)

Contre : 5 (4 + 1 pouvoir)

Mme AUMON (pouvoir M. CIBERT)

Mme BARRAULT, M. GRATTEAU, M. MONAURY

Abstention : 0

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous-préfecture, le 26/05/2011 N° 3914

Publié au siège de la Mairie, le 26/05/2011

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM